

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le jeudi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue St-Dominique, passage Goudere, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTELIN, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 21 MARS 1828.

Suite de l'article sur les avantages de l'affranchissement de la Grèce (1).

Le but du commerce est de porter dans un pays les denrées premières ou les produits industriels dont il est privé, et d'y acheter ce dont on a besoin.

En partant de ce principe incontestable, voyons où les Grecs, devenus corps de nation indépendante, et commençant à jouir de quelque prospérité, doivent diriger leurs spéculations commerciales et conduire leurs vaisseaux.

Le royaume de Naples, leur voisin, situé sous la même latitude, par conséquent possédant les mêmes productions et privé presque de manufactures, n'attirera pas leurs navigateurs; les Grecs ne porteront point de l'huile dans le pays de l'huile, et de la soie dans le pays de la soie.

Tout l'Italie est à peu près dans la même situation commerciale pour eux.

Les côtes de l'Afrique, habitées par des barbares que le fanatisme religieux excitera long-temps contre la Grèce, n'achètent pour les caravanes qui se rendent dans l'intérieur, que des objets manufacturés d'un assez grand prix, d'un petit volume et d'un facile transport, objets que les montagnes de l'Arcadie ou de la Thessalie sont encore loin de produire.

L'Espagne, sous la même zone que Naples, n'offre non plus aucun attrait aux négocians grecs qui, n'ayant que des matières premières, ne peuvent les troquer contre des matières pareilles. L'Espagne d'ailleurs peut-elle acheter? Heureuse, si dans l'horrible désordre où elle se trouve, elle vit actuellement par ses propres et seules ressources!

Reste la France et l'Angleterre. Ici il me paraît évident que l'avantage doit rester à la France, et surtout à Marseille comme ville d'entrepôt et de transit, et à Lyon comme ville productive.

En effet, pour aller à Bordeaux, à Nantes, au Havre ou en Angleterre porter les productions du sol de la Grèce et acheter celles de l'industrie, il faut faire une route double ou triple que pour se rendre à Marseille, doubler le cap méridional de la Sardaigne, ou contourner tout le golfe de Lyon, deux points de la Méditerranée assez orageux, et franchir le détroit de Gibraltar pour entrer dans l'Océan; là, souvent les vents contraires présentent le même obstacle que pour pénétrer dans la mer

Noire. Le chemin réellement double et triple pour l'espace à parcourir, et le tems quadruple et sextuple quelquefois élèvent nécessairement en proportion le fret, les assurances, la solde et l'entretien des équipages. Qu'iraient donc chercher ailleurs et à plus de frais ces navigateurs affranchis, qu'ils ne trouvent facilement et à meilleur marché à Marseille et à Lyon?

Ajoutons à ces avantages d'économie et de position l'attrait naturel que les peuples du Midi ont les uns pour les autres, et la facilité d'un langage mêlé d'italien et de français qui est commun à tous les navigateurs de la Méditerranée; les moyens de communication par la parole sont plus puissants qu'on ne le croit. Le peuple grec fin, spirituel, rendu à sa gaieté quand le malheur ne pèsera plus sur sa tête, et retrouvant en Provence un climat pareil au sien, préférera toujours les Français qui, par le caractère, ont tant de rapport avec lui, aux habitants plus froids et moins communicatifs du Nord.

Voyons maintenant ce que la Grèce fournira ou achètera aux deux métropoles de l'est méridional de la France. Marseille y perdra, peut-être, les gains faits actuellement sur la navigation et le grand cabotage; mais combien cette ville en sera dédommée par le mouvement et l'afflux des marchandises, lorsqu'elle verra apporter presque exclusivement dans son port la noix de galle et les vrais marroquins de Caramanie, les huiles communes de Candie pour les savonneries, les cuivres et les plombs de Chypre, les fruits secs de toute espèce, les pistaches, le mastic de Scio, la manne que le frère d'Arcadie transude aussi bien que celui de Calabre, le miel de l'Attique, les cuirs dont les nombreux troupeaux de la Grèce pourront fournir une immense quantité, les bois de construction de l'Épire et de l'Acarnanie qui n'attendent que la hache du charpentier, les poils de chameaux et d'angora, les cotons de Smyrne et de Syrie, les laines des bords de l'Oronte et la soie de Morée, matières précieuses et si nécessaires à nos fabriques; enfin tous les produits d'un sol amélioré par le travail et la liberté!

En versant ces produits sur le grand marché de Marseille, le Grec enrichi, et pour long tems encore privé de manufactures, voudra cependant jouir de cette richesse acquise, et se procurer non-seulement les objets utiles, mais tous ceux de commodité et même de luxe.

C'est à ce moment que Lyon reprend l'avantage par un chemin court et facile, en remontant et en descendant par un fleuve qui, en deux jours, peut

mener à leurs vaisseaux; les Grecs viendront se procurer chez nous la quincaillerie et tous les objets dont la fabrication demande un concours de bras et de machines qui manquent à leurs pays pendant de longues années; la chapellerie, les tentures en papier, mode d'ornement si facile, si élégant et si approprié à un climat sec et d'une température élevée; les galons, la passementerie et ces étoffes légères et brillantes, ces soieries prodiges des arts, fortune et gloire de notre cité; les mousselines et tissus mêlés de soie et coton, dont les femmes grecques font un si grand usage pour leurs turbans et leurs ceintures; enfin l'orfèvrerie, la bijouterie trop négligées dans nos mœurs où elles pourraient avoir autant de prospérité que dans l'industrielle république qui est à nos frontières.

Lyon, si renommé aux XVI^e et XVII^e siècles par ses immenses spéculations de librairie, et dont les belles et correctes éditions sont encore classiques pour les bibliophiles; Lyon, près des papeteries d'Auvergne et d'Annonay, renouvellera ce noble commerce, et par le secours de quelques traducteurs et de professeurs instruits dans le grec moderne exercera pour ainsi dire le monopole de l'instruction chez un peuple qui en sentira le besoin du moment qu'il aura conquis sa liberté et son repos, ces deux bases de tout progrès intellectuel.

Ajoutez à ces moyens d'échanges les fers et aciers ouvragés du département de la Loire, dont l'entrepôt accroîtra la prospérité de cette ville et doit donner une haute valeur aux terrains de Perrache, et une grande extension à leurs constructions. Qui sait même si le perfectionnement des bateaux à vapeur ne permettra pas un jour de naviguer facilement sur le Rhône, et de porter aux vaisseaux grecs les houilles de St-Etienne et de Rive-de-Gier pour en composer un lest plus profitable que celui que l'on emploie actuellement?

Je ne sais si je m'abuse, si le désir de voir le double bonheur de la Grèce et de ma patrie me fait prendre l'espérance pour la réalité; mais je suis convaincu que tel sera l'affranchissement des Hellènes, Agréer, etc.

J. C. FULM...

Un bateau chargé de sable et portant cinq hommes d'équipage, a chaviré aujourd'hui sur la Saône vis-à-vis le faubourg de la Quarantaine. Plusieurs de ces hommes ne savaient pas nager et poussaient des cris affreux. Ils ont eu néanmoins la présence d'esprit de se servir pour se soutenir sur l'eau des mesures en bois qui servent au transport du sable.

(1) Voyez notre n° du 18 mars.

GRAND-THEATRE PROVISOIRE.

LA PIE VOLEUSE.

Les dilettanti lyonnais sont redevables à un académicien, leur compatriote, d'avoir pu connaître les premiers la riche partition de la *Pie Voleuse*. Cet homme de lettres prit la peine d'arranger l'opéra de Rossini pour notre scène avant qu'il eût été joué en français, sur le théâtre de l'Odéon. Ce n'est plus toutefois cette traduction lyonnaise qu'on nous a donnée à la reprise, mais bien la pièce *castillane*. Elle a, sur celle que l'on représentait autrefois l'avantage d'être moins longue et d'être en prose, car nous ne regardons pas comme un mérite dans un ouvrage de ce genre, un dialogue en vers, souvent mal débités par des acteurs d'opéra. De plus, la traduction lyonnaise avait l'inconvénient de n'être que par les acteurs attachés à notre théâtre, et si l'on avait voulu la conserver, une nouvelle étude aurait été nécessaire toutes les fois qu'il y aurait eu quelque changement dans le personnel de la troupe, ce qui arrive tous les ans. Ainsi, l'administration a bien fait de monter la pièce que l'on joue à Paris, parce qu'il sera plus facile de la reprendre, après chaque renouvellement d'année théâtrale; mais on a mal fait de donner avec cet ouvrage, qui dure trois heures et qui est déjà assez triste, une comédie en cinq actes, aussi peu amusante que la *Femme jalouse*. Le spectateur,

fatigué par une longue suite de scènes sérieuses et larmoyantes, ne porte plus d'attention à la dernière partie d'un opéra, qui sans cela serait écoutée avec plaisir. Au troisième acte, la salle commence à se dégarnir, ce qui refroidit les acteurs, les auditeurs, et nuit à l'effet de la représentation.

La *Pie Voleuse* est jouée ainsi qu'on pouvait s'y attendre. Grignon et M^{lle} Folleville comprennent seuls la musique de Rossini, ou du moins savent seuls la chanter. M^{lle} Folleville a exécuté avec un goût exquis et une méthode parfaite la jolie cavatine du premier acte. Les nombreux applaudissements qui ont accueilli la première partie de cet air gracieux se sont renouvelles avec plus de force à la fin de ce morceau qui, avec la prière du troisième acte, est tout ce que *Norette* chante seule. Dans les morceaux d'ensemble, M^{lle} Folleville n'est pas toujours bien secondée, mais elle l'est parfaitement par Grignon, qui a chanté tout son rôle avec un véritable talent. Lorsque cet acteur ne veut pas forcer sa voix, il sait lui donner une légèreté dont on ne la croirait pas susceptible. Qu'il chante tous ses rôles comme celui du bailli, et nous n'aurons que des compliments à lui adresser.

Le trio du premier acte, commençant par un canon, serait d'un très-bel effet, si la voix de Lartigue y était moins dure. Quoique cet acteur soit bon musicien, il lui est difficile d'aborder les rôles écrits par Rossini, et il n'est guère plus fort pour la

roulade que Mad. Brunet ou Gagnon. André a profité de l'avrancement qu'il avait reçu à la première représentation. Il outre un peu moins ses charges. Il en reste encore assez pour les amateurs du genre.

Tous les chœurs de la *Gazza ladra* n'ont pas été conservés dans la *Pie voleuse*. Ceux qui restent ne sont pas d'une exécution difficile. Ils sont rendus un peu mollement, mais cependant d'une manière supportable. L'opéra italien en a un très-beau, mais qui serait ridicule en français: c'est celui du jugement dont la scène a été supprimée avec raison. C'est un morceau qu'on pourrait nous faire entendre dans les concerts que l'on donne au Grand-Théâtre, et pour la composition desquels on est toujours embarrassé.

La reprise de la *Pie voleuse* sera bientôt suivie par celle des *Noces de Figaro*. Ainsi le classique et le romantique musical vont être offerts en même tems aux amateurs des deux genres. Ce que quelques personnes appellent le clinquant de Rossini, va être mis à côté de tout l'or de Mozart. Qu'on nous mette souvent dans le cas de comparer ces deux célèbres compositeurs. Nous ne pouvons qu'y gagner du plaisir.

— La comédie jouée ce soir sous le titre de *l'Homme habile* n'a obtenu qu'un succès contesté. Nous en rendrons compte dans un prochain article.

Grâces à la promptitude des secours, ils ont tous été sauvés.

— Un accident du même genre a eu lieu aujourd'hui près de la digue en construction à la Vitrerie de la Guillotière, mais il a eu des suites plus funestes. Deux hommes faisant partie de l'équipage d'une barque qui a sombré, se sont noyés.

— Il n'est bruit dans toute la ville que d'une espèce de mystification dont nos compatriotes auraient été dupes. Un étranger s'annonçant comme un personnage de distinction et jouissant d'une fortune considérable, avait su inspirer une grande confiance à plusieurs estimables citoyens qui s'étaient empressés de l'admettre dans leur société. Il avait fait l'acquisition d'une belle maison de campagne, dans laquelle il avait présumé à des fêtes qu'il prétendait vouloir y donner pendant toute la belle saison. Le paiement de cette maison devait avoir lieu à un terme rapproché; mais quelques jours avant l'échéance l'étranger a disparu, en emportant, dit-on, une somme assez ronde à l'un de nos banquiers; une caisse d'argenterie à un orfèvre, une pendule à un horloger, des objets de goût d'un magasin de nouveautés, une voiture à un carrossier, et ce qu'il y a de plus extraordinaire, des chevaux à la gendarmerie. Son absence ne donne encore lieu qu'à des conjectures. Si, comme on le craint, les soupçons que l'on a conçus se changent en certitude, nous instruirons nos lecteurs des faits qui viendront à notre connaissance.

AVIS.

Par une circulaire ministérielle du 26 mai 1826 (ordre du jour du 20 juin suivant), MM. les chevaliers et dignitaires de l'Ordre de St-Louis, promus depuis le 1^{er} janvier 1814 jusqu'à ce jour, ont été invités à adresser au ministre de la guerre, par l'intermédiaire de M. le lieutenant-général, leur brevet, leur acte de naissance et une déclaration indicative du jour et du nom de l'officier qui a procédé à leur réception.

Plusieurs chevaliers n'ayant remis qu'une partie des pièces, d'autres, en plus grand nombre, n'ayant point répondu à la demande qui leur en a été faite, S. Exc. le ministre de la guerre invite, sous la date du 10 mars courant, M. lieutenant-général, commandant la 19^e division militaire, à renouveler ces instructions dans toute sa division, et l'invite en outre à faire connaître à MM. les chevaliers et dignitaires de St-Louis, que l'annuaire de l'Ordre de puis 1814, devant incessamment être publié, ceux qui n'auront pas déféré dans le délai de deux mois aux nouveaux ordres qu'il donne, seront portés comme extinctions par décès dans la situation de l'effectif que S. Exc. mettra sous les yeux du roi.

Cette disposition n'est applicable qu'aux officiers de tout grade dans l'armée de terre, en activité, retraite ou réforme.

L'ignorance, quoiqu'en dise la *Gazette universelle*, est la plus redoutable ennemie des hommes. C'est l'ignorance qui, substituant le fanatisme à la raison, et la violence à la justice, a long-temps ensanglanté le monde et entravé la marche de la civilisation. Les faits qui démontrent cette vérité sont si multipliés, si évidents, qu'on a droit de s'étonner et de se plaindre tout à la fois du petit nombre d'efforts tentés pour faire disparaître cette lèpre de la société. Que les gouvernements, toujours retenus par la crainte d'innover en améliorant, aient redouté l'affranchissement de l'intelligence, tant que leur domination a reposé sur l'abrutissement des peuples, c'est-à-dire tant qu'ils se sont réclamés du droit divin, cela se conçoit; mais aujourd'hui qu'ils doivent se résigner à n'être que l'expression de la volonté générale, il est difficile de comprendre comment ils éprouvent quelque répugnance à répandre l'instruction, garantie de l'ordre, de la paix et de la prospérité des états. Il appartenait à une chambre dont la majorité n'est plus le produit de la fraude et de la violence, de prendre à cet égard l'initiative, et c'est ce que vient de faire l'honorable M. Duvergier de Hauranne par une proposition tendant à propager l'instruction primaire. Mais ce n'est pas tout encore: si nos députés apprécient toute l'étendue de leur mission, ils demanderont qu'un système d'enseignement soit constitué sur de plus larges bases; ils provoqueront, ils exigeront au besoin l'établissement de ces institutions d'artisans, qui, depuis peu d'années, ont eu de si heureux résultats en Angleterre, que si une puissance secrète vient neutraliser encore quelque temps leurs généreux efforts, pourquoi ne ferions-nous pas ce que l'autorité nous refuse? Il s'agit de l'intérêt de tous. Les industriels que la fortune a favorisés ne doivent pas désirer moins ardemment que le dernier de leurs ouvriers un ordre de choses qui mette ceux-ci à même d'exécuter leurs travaux avec plus de perfection, qui leur fasse mieux connaître leurs véritables intérêts, qui enfin resserre entre eux les liens de l'association, dernier terme vers lequel doivent tendre tous les travailleurs, pour arriver à une organisation complète.

Ces réflexions nous sont inspirées par le fait que tous les journaux ont signalé une émeute excitée parmi quelques ouvriers, à l'occasion d'un *métier mécanique*. L'Angleterre a eu ses luddistes, qui ont aussi brisé les machines lorsque la stagnation du commerce suspendait les travaux des ateliers; mais on a immédiatement cherché un remède à l'irritation des esprits, en ouvrant des écoles où l'on a donné aux artisans, avec les connaissances théoriques nécessaires à l'exercice de leurs différentes professions, quelques notions d'économie qui tendent chaque jour à dissiper leurs préjugés. Ceux qui ont joui de ce bienfait, ont aisément compris que ces machines sur lesquelles ils se vengeaient de leur oisiveté, loin de leur être nuisibles, étaient le seul instrument de bien-être par lequel ils pussent compter; ils ont compris que le mal passager auquel ils étaient exposés venait d'abord de l'anarchie où se trouve l'organisation industrielle de l'Angleterre où, comme chez nous, la concurrence illimitée amène souvent une mauvaise distribution des capitaux, ensuite d'une législation odieusement partielle au profit des entrepreneurs, enfin de la concentration excessive de la propriété foncière. Il faudrait une révolution tout entière pour détruire immédiatement ces causes principales du malaise de la classe ouvrière en Angleterre, et sans doute le mal auquel on a voulu porter remède, se reproduira malheureusement encore; mais si l'on considère que l'économie politique en indiquant la cause de ce mal, enseigne aussi en partie les moyens de l'extirper; si l'on réfléchit d'ailleurs que chez nos voisins l'opinion est une puissance, ou aurait tort de ne pas attendre sur ce point une amélioration devenue nécessaire.

Nous sommes à cet égard dans une situation plus favorable: l'anarchie règne aussi dans notre système industriel; mais on sent le besoin de l'organiser et de procéder par un mouvement d'ensemble à l'exploitation du monde matériel. Des voix éloquantes ont donné le signal, et ce grand œuvre s'accomplira bientôt; l'ordre légal existe au profit de tous indistinctement, et la propriété du sol n'est point accumulée dans un petit nombre de mains. Toutes les carrières sont ouvertes sans entraves à l'intelligence et à l'activité de tous. La production qui multiplie nos jouissances en augmentant nos capitaux doit donc être favorisée par tous, et par conséquent les moyens d'accroître la somme des produits doivent être regardés par tous comme un grand bienfait. Nous entrerons à ce sujet dans quelques développements pour les hommes qui seraient disposés à imiter les malheureux qui se sont portés à de coupables excès dans l'émeute dont nous avons parlé en commençant.

Le plus grand bien pour la classe ouvrière est incontestablement une augmentation de produits à consommer, car les propriétaires de ces produits ne peuvent en tirer parti qu'en les mettant à la disposition des travailleurs, c'est-à-dire en faisant vivre des ouvriers producteurs, de sorte que plus il y a de produits, plus il y a de monde employé.

Or, il est évident que tout ce qui tend à faciliter et à améliorer le travail, multiplie les productions; et tout ce qui abrège et facilite le travail augmente définitivement la demande d'ouvriers. Lorsqu'une nouvelle machine ou un nouveau procédé pour abrégé et faciliter le travail, est adopté, l'objet produit à moins de frais tombe de prix, le bas prix augmente le nombre des acheteurs, les demandes sont plus fortes, la fabrication augmente en proportion, et en résultat, plus de bras sont employés qu'avant l'introduction du nouveau procédé. Par exemple, lorsqu'on inventa le métier à bas, on le regarda comme un malheur pour ceux qui avaient jusqu'alors gagné leur vie à tricoter; mais l'extrême facilité de les fabriquer au métier en diminua le prix, au point que ceux qui auparavant n'en achetaient pas, purent se permettre d'en porter, et la prodigieuse augmentation dans la demande, fournit à tous ceux qui tricotaient le moyen de gagner leur vie en filant la matière propre à faire des bas.

Il en est de même de l'invention des machines à filer le coton: quelques années après la découverte d'*Arkwright*, un demi-million d'hommes était employé dans les manufactures de coton, c'est-à-dire vingt fois plus que cette branche d'industrie n'en occupait auparavant. Le nom d'*Arkwright* sera transmis à la postérité avec ceux des bienfaiteurs du genre humain.

« Au moment où l'imprimerie fut employée, dit M. Say, une foule de copistes devait rester inoccupée, car on peut estimer qu'un seul ouvrier fait autant de besogne que deux cents copistes. Eh bien, la facilité de lire les ouvrages imprimés, plus grande que pour les ouvrages manuscrits, le bas prix auquel les livres tombèrent, l'encouragement que cette invention donna aux auteurs pour en composer un plus grand nombre; toutes ces causes firent qu'il y eut plus d'ouvriers imprimeurs employés qu'il n'y avait eu de copistes. Et si à présent on pouvait calculer exactement le nombre, non-seulement des ouvriers imprimeurs, mais encore des personnes que l'imprimerie fait travailler, comme graveurs de peignes, fondeurs de caractères, relieurs, libraires, on trouverait peut-être, que le nombre des personnes occupées par la fabrication des livres est cent fois plus grand que celui qu'elle occupait avant l'invention de l'imprimerie. »

Un examen un peu réfléchi prouverait qu'il en a toujours été ainsi toutes les fois que les machines ont été substituées au travail manuel de l'homme, et qu'en général la classe ouvrière est la plus intéressée à cette substitution, parce qu'elle en retire toujours le premier et le principal avantage. Mais dans notre ville, l'intérêt qu'elle peut avoir à l'introduction des machines s'accroît encore en raison des circonstances où se trouve la fabrique lyonnaise. Tandis que chez nous on brise les machines qui tendent à rendre le travail moins pénible et à élever les salaires, les anglais naturalisent chez eux la fabrication de nos étoffes. Plus de quarante mille métiers sont battans, et ces métiers, pour la plupart, sont mus par la force mécanique. Le résultat inévitable de ce fait sera l'approvisionnement de tous les pays étrangers sur les marchés anglais où les étoffes de soie seront à plus bas prix parce qu'on aura employé des machines à leurs confections. De là pour nos ouvriers comme pour nos fabricans une crise qui sera terrible parce qu'il n'y aura plus de remède. Nous savons bien que, confians dans le talent de nos dessinateurs, quelques-uns disent que nous conserverons une grande supériorité pour les étoffes de luxe: quand cela serait vrai, que sont les étoffes de luxe auprès de la masse énorme de produits d'un usage plus général? L'industrie pour prospérer doit être *démocratique*, ce sont les besoins du peuple, c'est-à-dire de la part la plus nombreuse de la société qu'elle doit songer à satisfaire. On ne saurait donc mettre trop d'empressement à accueillir toutes les améliorations que les progrès des sciences et des arts peuvent faire subir à la fabrique lyonnaise; au lieu de s'insurger contre les machines, il faut les accueillir comme une planche de salut. Si l'on tarde encore quelque temps, le dommage sera irréparable.

Bourgoin (Isère).

Une humble supplique a été adressée au roi par un très-grand nombre d'électeurs de l'arrondissement de la Tour-du-Pin, à l'effet d'obtenir de sa majesté que l'assemblée du collège électoral de cet arrondissement soit fixée à Bourgoin ou à la Tour-du-Pin, villes que leur position au centre de l'arrondissement et de ses communications rend infiniment plus convenables que Grémieux pour le siège de la réunion.

Toulouse, 17 mars.

Voici quelques détails sur les troubles d'Auch, dont nous avons parlé hier:

Le soulèvement populaire fut excité par la vente administrative d'une forêt, dans laquelle une longue possession, ou si l'on veut une longue tolérance, semblait autoriser les habitants de la ville d'Auch à prendre du bois de chauffage. Les premières journées se passèrent en violences, dans la forêt, contre les gardes; il y eut ensuite des attroupemens dans la ville, il fallut des charges de cavalerie pour les dissiper. Enfin, dans la journée du 11, l'affaire prit un caractère extrêmement sérieux. Voici comment les faits qui s'y passèrent sont racontés par le *journal de Toulouse*:

« Le lendemain 11 mars, les hostilités recommencèrent à huit heures et demie du soir. Un attroupement considérable s'était formé sur l'esplanade, et de ce point élevé il fut lancé des pierres et des cailloux sur les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Afin d'imposer à cette multitude égarée, le poste de la mairie qu'on s'était contenté de doubler, prit les armes et vint se ranger devant l'hôtel, au-dessous du peron. Une grêle de cailloux vint alors assaillir ce petit nombre de soldats, qui furent forcés de rentrer au corps-de-garde, emportant avec eux leur capitaine qui avait été frappé violemment à la tête et renversé par terre à demi-mort. En attendant, la brigade de gendarmerie, tous les hommes disponibles appartenant au dépôt du 9^e de ligne, et la compagnie du train d'artillerie qui fait partie de la garnison d'Auch, arrivèrent sur la place royale. Un détachement fut à l'instant dirigé sur l'esplanade, et parvint bientôt à dissiper et mettre en fuite le groupe des mutins qui s'y étaient établis, et qui perdirent à dater de ce moment leur point de ralliement; pour suivis et dispersés par les patrouilles dans les différents quartiers de la ville, ils n'opposèrent nulle part une résistance sérieuse. Il arriva toutefois un accident malheureux sur la petite place des Carmélites, tout auprès du café du Gers: lorsqu'une patrouille du 9^e se présenta devant cette localité, un coup de pistolet se fit entendre dans le lointain, et une bordée de coups de cailloux vint accabler au même instant ces malheureux soldats. Transportés de fureur de se voir aussi maltraités, ils voulurent à toute force se venger, et malgré le commandement

ment de l'officier qui défendait à grand cris le feu, ils déchargèrent leurs fusils d'un accord unanime. Cette détonation retentit douloureusement dans toute la ville. Heureusement elle ne tua ni ne blessa personne, mais l'empreinte de huit balles se fit aussitôt remarquer dans la salle du café du Gers, où s'était rassemblé beaucoup de monde.

Une autre scène de ce genre eut lieu quelques jours après à la rue dite d'Embaqués, réputée le quartier des pauvres et le foyer de l'insurrection. En retour des pierres et des cailloux lancés avec un nouvel acharnement sur la troupe, trois coups de fusils furent tirés dans cette rue, et blessèrent grièvement, à travers une porte derrière laquelle ils travaillaient ensemble, une pauvre vieille femme et un garçon cordonnier; la première reçut une balle dans la cuisse, et le second au pied. Un grand nombre de gendarmes et de soldats ont été blessés par l'éclat des pierres et des cailloux.

Les journées des 12, 13 et 14 mars ont été parfaitement calmes.

— Pendant les troubles des 10 et 11 mars, neuf ou dix individus de l'un ou de l'autre sexe ont été arrêtés et sont devenus l'objet d'une information judiciaire.

— M. le comte de Castre, maréchal-de-camp, commandant la subdivision, est arrivé de Tarbes à Auch dans la matinée du 12 mars.

— Dix mille cartouches expédiées de l'arsenal de Toulouse sont arrivées hier au soir à Auch, sous l'escorte de neuf gendarmes.

— Deux compagnies du 57^e sont parties de Toulouse samedi soir à 11 heures pour se rendre à Auch.

PARIS, 19 MARS 1828.

M. le duc de Mortemart, pair de France, capitaine des gardes à pied, vient d'être nommé ambassadeur extraordinaire en Russie.

Il accompagnera l'empereur Nicolas.

— S. Exc. le ministre secrétaire-d'état des finances vient d'adresser à tous les préfets une circulaire relative à la délivrance des extraits des rôles ou des matrices de rôles, qui seraient demandés par les électeurs ou autres à MM. les directeurs et percepteurs des contributions directes. Ces agents ne peuvent, sous aucun prétexte, se dispenser, de cette obligation. Les maires sont également tenus de verser ces extraits de rôles. Il résulte encore de cette décision que tout individu, électeur ou non, a le droit de réclamer et d'obtenir immédiatement, à toutes les époques de l'année, les extraits des rôles dont il a besoin, et qu'il est loisible à plusieurs personnes de se faire délivrer des extraits particuliers du même article de rôles.

— On assure que le conseil supérieur de la guerre, présidé par Mgr le Dauphin, va s'occuper d'un projet qui lui a été soumis par M. le maréchal Molitor; il s'agit de l'organisation d'une espèce de réserve qui se composerait des jeunes gens soumis au recrutement et que les appels laissent disponibles chaque année. Les cadres de cette réserve seraient formés par d'anciens officiers qu'on remettrait ainsi en activité.

— Le *Messenger des Chambres* ne donne aucune indication sur la marche que le gouvernement se propose de suivre dans les conjonctures actuelles; mais il adjure les journaux d'apporter une grande circonspection dans les nouvelles qu'ils donnent sur l'Orient, et en général pour tout ce qui touche le traité du 6 juillet, persuadé, dit-il, que le gouvernement du roi s'empressera de publier tous les faits qui pourront éclaircir les intérêts de la politique et du commerce.

Nous remarquons au surplus dans cette feuille le paragraphe suivant :

« On avait dit dans le tems que la Porte-Ottomane, frappée du départ spontané des ambassadeurs des trois puissances confédérées, avait envoyé après eux un messenger chargé d'une pressante invitation de revenir. On a douté depuis de la vérité de ce fait, mais d'après ce qu'a mandé à La Haye le ministre des Pays-Bas à Constantinople, il est constant que ce messenger de paix a été expédié à Corfou, seulement il y est arrivé trop tard; trois jours avant les plénipotentiaires s'étaient séparés. S'ils avaient consenti au retour, le sultan se serait décidé à d'importantes concessions. »

— On assure que la quatrième séance de la commission des petits séminaires a été privée de la présence de M. l'archevêque de Paris, de M. l'archevêque d'Albi, nommé en remplacement de l'évêque de Beauvais, et de M. le comte de Labourdunaye, membre de la chambre des députés, et qu'en conséquence cette commission a été obligée de s'ajourner. N'est-ce pas un calcul pour paralyser les travaux des commissions, et pour protester contre le passage de l'adresse de la chambre des députés qui exprime le vœu que ces commissions s'occupent activement de l'objet de leurs travaux?

— M. Benjamin Constant a remis aujourd'hui à M. le président de la chambre des députés une pétition de 94 légionnaires retraités du département du Bas-Rhin; une autre de plusieurs vétérans du même

département, une troisième des déportés de la Martinique, avec une foule de pièces justificatives sur cette mémorable et cruelle affaire.

— Les électeurs constitutionnels du sixième arrondissement électoral de Paris, réunis au nombre de plus de 400, ont arrêté qu'ils ne donneraient leur suffrage qu'au candidat qui, avant tout scrutin préparatoire, se soumettrait à la réélection dans le cas où, pendant la durée de ses fonctions de député, il accepterait du gouvernement une place, un titre, ou une faveur quelconque. Cette décision a été prise à l'unanimité.

— De la notification officielle que l'on délivre dans les bureaux de l'ambassade de Russie, à Paris, il résulte que les médecins et officiers de santé, appelés à prendre du service en Russie, doivent produire des certificats de conduite et d'études, et se rendre à leurs frais et risques à St-Petersbourg, où ils seront examinés pour la première classe, sur l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la pharmacie, la botanique, l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la thérapeutique, la matière médicale, la chirurgie, l'art de l'accoucheur, la médecine judiciaire et la police médicale. On exige aussi qu'ils sachent le latin.

Les aspirants à la deuxième classe seront obligés de subir un examen sur la chimie, la botanique, l'anatomie, la physiologie, la pharmacie, la matière médicale, la pathologie, la thérapeutique, la chirurgie théorique et pratique, ainsi que la médecine judiciaire et la police médicale. Quant au latin, il faut le savoir, au moins, de manière à comprendre les dispensaires et écrire des ordonnances.

Pour frais de voyage, la première classe déclarée admise, recevra 1650 fr. d'indemnisation, et la deuxième classe 1100 fr. Les individus non admis ne recevront rien.

Les appointemens à espérer sont de 3 à 4000 fr. par an, les engagements étant de douze années au moins; et après ce, les récompenses seront proportionnées à la durée des services, soit dans les régimens, soit dans les hôpitaux militaires, ou bien dans la marine impériale.

— Le prince d'Orange doit se rendre à Saint-Petersbourg.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Cadix, le 4 mars.

(Correspondance particulière du *Précurseur*.)

Le paquebot de la Havane est arrivé dans ce port après une traversée de 29 jours; il a apporté une quantité considérable de cigares à S. M. et des lettres jusqu'à la fin de janvier dernier. Il y avait à son départ de la Havane un bon nombre d'Espagnols expulsés de la nouvelle Espagne, que la frégate américaine *Thea Plant* devait prendre à son bord et conduire ici; cependant des lettres de Vera-Cruz disent que d'après les représentations des généraux commandant les troupes, il avait été ordonné de suspendre le décret d'expulsion. Il se confirme que le brick colombien *Pinchincha* s'est rendu par défection à Porto-Rico.

Le même paquebot a aussi porté la nouvelle de l'arrivée à Vera-Cruz du vaisseau *Asia* qui a capturé dans sa traversée une grosse corvette de guerre espagnole sortie de Barcelone; c'est sans doute la *Mahonesa* qui avait à son bord 219 Catalans, déportés par suite des troubles de leur province.

Une lettre de la Havane du 31 janvier porte ce qui suit : « Hier au soir un brick venant de la Nouvelle-Orléans est arrivé ici et rapporte que la veille un navire de Tampico y avait mouillé et portait pour nouvelle que les généraux *Santa Anna*, *Barragan*, *Armijo*, *Bravo* et autres s'étaient réunis avec leurs divisions et avaient signifié au gouvernement du Mexique l'acceptation du plan d'Iguala, qui plaçait un prince d'Espagne à la tête du gouvernement, gouvernement qui serait uni à celui d'Espagne par les liens de la politique et de la religion. »

PORTUGAL.

Lisbonne, 5 mars.

(Correspondance particulière du *Précurseur*.)

Deux vaisseaux de ligne anglais *Revenge* et *Melville* et plusieurs transports ont mouillé dans le Tage; il est maintenant tout à fait décidé que l'évacuation commencera le 11 de ce mois.

M. Lamba eu aujourd'hui son audience solennelle de prince régent, comme ministre plénipotentiaire de S. M. B. Ceux de France, d'Autriche et d'Espagne auront demain le même honneur.

Nous n'avons pas joui long-tems de la perspective d'un heureux avenir. Huit jours seulement tout au plus. Depuis le premier de ce mois au soir, toute la population de Lisbonne assiège le palais d'Alfama et ne cesse de vociférer les cris de *vive le roi don Miguel I^{er}*; mort à don Pedro IV et à sa charte, etc., etc. C'est au point que tout homme qui se res-

pecte ne va plus à la cour, de crainte d'être maltraité et insulté dans les avenues du palais, comme cela est arrivé au jeune prince Schwartzemberg, qui a été souffleté en ma présence par cette vile canaille. Aussi, au lieu de demander une satisfaction que l'infant n'eût pu, ni voulu peut-être lui accorder, il a préféré quitter cette capitale, et il s'est embarqué précipitamment sur la frégate anglaise qui transporte sir W. A'court à Londres, et qui a mis à la voile le même jour de cet événement.

La reine mère triomphe. Don Miguel est très-souvent avec elle depuis huit jours. Les troupes nationales sont stationnaires. Le général Caula a donné sa démission de gouverneur de cette capitale, ne voulant plus, a-t-il dit, servir sous un gouvernement qui est comprimé par la lie du peuple; c'est le général *Leite* qui le remplace. Le comte de Villa-Réal, qu'on n'accusera certes pas d'être un révolutionnaire, ayant fait quelques représentations sur la nécessité d'éloigner du palais les criards, a reçu sa démission de ministre de la guerre; et, pour ne pas trop l'indisposer, on l'a placé comme titulaire au ministère des affaires étrangères dont il n'avait le portefeuille que par intérim. Le comte de Rio Pardo, vieillard de 75 ans, est nommé ministre de la guerre.

Toutes les personnes qui vont à la cour donnent à l'infant don Miguel le titre de *Vossa Majestade*.

Le décret qui rappelle le marquis de Chavès et lui pardonne son excès de zèle (ce sont les expressions de cet acte), est à la signature de l'infant et va paraître peut-être demain dans la Gazette. Le noble marquis ramassera en Espagne tous nos soldats prisonniers et les ramènera dans cette capitale. Ils sont destinés à former le noyau de la garde du prince régent. Tous les officiers qui ont combattu pour la charte se sont entendus pour donner leur démission.

Nous sommes à la veille de grands événements; Dieu veuille que la guerre civile n'éclate pas de nouveau; cependant il ne peut guère en être autrement, tant les esprits sont exaspérés. Il n'y a ici de tranquille que nos inconcevables alliés qui nous contemplent avec un sang froid imperturbable, et qui seraient sans doute bien aises de nous voir égorger les uns les autres. Mon opinion, qui est conforme à celle de beaucoup de monde, est qu'ils auront peut-être cette jouissance avant leur départ.

ANGLETERRE.

Londres, 17 mars.

On lit dans le *Times* :

« Il ne s'est rien passé depuis notre dernière publication qui soit propre à jeter plus de lumière sur les actes de la Russie et sur la politique que l'Angleterre et la France adopteront dans les circonstances actuelles. »

La Russie a fait l'énumération de plusieurs griefs qu'elle reproche à la Turquie, qui suffisent pour établir en faveur de l'empereur Nicolas le droit de les venger, et rendent ce droit distinct de celui de l'intervention dans les affaires de la Grèce que S. M. I. a tiré du protocole du duc de Wellington et du traité de Londres. Ce traité est-il encore en vigueur? Les provocations de la Turquie envers la Russie qui ont été en quelque sorte comblées par le fameux manifeste, suffisent aux yeux de l'observateur impartial pour justifier la Russie d'avoir recours aux armes.

La conclusion qu'on doit tirer de ce manifeste, c'est que la Turquie ne fait aucun cas des Traités contractés avec les états chrétiens, et qu'en conséquence ces états sont obligés de tenir dans leurs propres mains les garanties de leurs justes prétentions. L'aveu de la Turquie que le traité d'Akerman, et les assurances qu'elle a données ensuite par rapport à la Grèce, ne tendaient qu'à gagner du tems et à tromper les puissances chrétiennes, aurait été une pleine justification pour la puissance qui se serait chargée de redresser par la force ses propres griefs.

Cependant on ne peut nier que la position prise par la Russie (quelle qu'en soit la justice) en déclarant la guerre à la Porte, a mis fin à son rôle de médiatrice qu'elle avait accepté par le traité de Londres. Sans aucune déclaration formelle, l'empereur Nicolas a cessé d'être une des parties comprises dans cette convention. La Russie s'étant donc retirée de l'alliance, elle n'a plus le droit d'exiger son exécution de la part de l'Angleterre ou de la France. Mais notre pays est encore tenu par ses engagements envers la France, si cette dernière puissance est encore disposée à remplir les siens. Si la France, malgré la séparation de la Russie, devenue nécessaire par la conduite très-impolitique de la Porte, se tient prête à exécuter le traité de Londres, et invite l'Angleterre à coopérer avec elle à la délivrance de la Grèce, nous n'epouvons concevoir qu'il soit possible au gouvernement de S. M. de se refuser à cette demande fondée en bonne foi et justice, et en saine politique. La demande aurait encore plus de force si elle venait de la Grèce elle-même.

Ce pays opprimé et désolé n'a rien fait pour perdre les droits que lui donnait le traité du 6 juillet à l'intervention de la Grande-Bretagne. L'Angleterre, quand elle a promis de protéger la Grèce et de la délivrer de l'esclavage, n'aurait pu avoir l'intention de faire dépendre ses engagements de la prolongation de la tranquillité sur les frontières russes. Supposons que la Russie, en passant le Pruth, commette un acte d'agression contre la Turquie, ce qu'au fond elle ne fait pas, comment les pauvres Grecs auraient-ils pris part à cette hostilité? Et quand même ils seraient capables, pourquoi priver la Turquie de l'avantage qui lui reviendrait de l'établissement de l'indépendance grecque? avantage qui, comme on l'a dit, en est réellement un pour la Turquie.

Si, d'un autre côté, cette puissance s'est attiré la guerre avec la Russie, le duc de Wellington pourrait-il s'emparer d'une pareille conduite comme d'un prétexte pour abandonner un peuple opprimé, après avoir engagé son souverain à le protéger? Il est impossible que les bruits qui courent sur cette matière soient fondés; il est impossible qu'on use d'une telle mauvaise foi envers les Grecs, ou qu'en faveur de quelque nation que ce soit, l'Angleterre renonce à l'honneur de les rendre à la liberté. Il ne peut être vrai, comme on l'a dit, que le gouvernement britannique soit disposé à céder à la France l'honneur exclusif et même le pouvoir que lui donnerait l'accomplissement du traité de Londres.

ANNONCES.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

On vient de mettre en vente, chez Roussel, marchand de musique, rue Lafont, n° 6, le *Chant du Cosaque*, de Béranger, avec un nouvel accompagnement de guitare, par M. Eugène P..., jeune professeur qui donne d'heureuses espérances. Nous avons entendu exécuter cet air dont l'expression sévère nous a paru parfaitement adaptée aux paroles d'un des chefs-d'œuvre de notre poésie nationale, et nous ne doutons pas que tous les amateurs ne s'empressent de se procurer bientôt l'opuscule de M. Eugène P....

LE PARFAIT NOTAIRE,

OU LA SCIENCE DU NOTARIAT,

Par M. A. J. Massé, ancien professeur de notariat à l'Académie de législation, sixième édition, 3 vol. in-4°. Prix : 45 fr. (1).

Parmi les ouvrages qui ont le plus contribué à répandre le goût de l'étude des lois et qui ont concouru à la régénération d'une partie bien importante de la jurisprudence, il faut citer le *Parfait Notaire* de M. Massé, professeur de notariat à l'Académie de législation ; il a le premier enseigné les principes d'une science jusqu'alors peu étudiée ; le premier aussi, unissant la théorie à la pratique, il a, dans le *Parfait Notaire*, présenté au public le fruit de son expérience fortifiée par les habitudes méthodiques et l'exercice du professorat. Le succès de cet ouvrage ne fut pas douteux à l'époque où il parut, et dès-lors les étudiants et les notaires eux-mêmes adoptèrent un recueil qui apaisait tant de difficultés, qui offrait la solution de tant de problèmes. Les éditions ont succédé aux éditions en peu d'années, et la cinquième, malgré le désaveu formel de l'auteur, n'en a pas moins été épuisée. Mais M. Massé, toujours animé du désir d'être utile et de perfectionner son ouvrage, publie aujourd'hui une sixième édition revue, corrigée et augmentée du *Parfait Notaire*. Bien différent de ces auteurs qui, satisfaits d'un succès d'un jour, ne font plus rien pour le rendre durable, M. Massé a étudié les changements opérés dans la législation, les interprétations nouvelles des cours sur différentes matières, et en a appliqué les principes à la composition de la sixième édition. Le *Parfait Notaire* est maintenant un ouvrage neuf, approprié aux besoins des études actuelles et à l'état de la science. Imprimée avec beaucoup de soins, cette édition forme trois volumes qui réclament une place dans la bibliothèque de l'homme du monde, comme dans celle du jurisconsulte ; car dans ce siècle si positif, qui n'a pas besoin de connaître la forme des transactions et le style des affaires ?

RÉPERTOIRE UNIVERSEL DE JURISPRUDENCE Et Recueil alphabétique des questions de droit, de M. Merlin (2).

Le succès qu'ont obtenu les ouvrages de M. Merlin, atteste leur mérite et justifie le titre de premier jurisconsulte français que ses travaux lui ont si justement acquis. On peut regarder le *Répertoire de jurisprudence* et le *Recueil des questions de droit*, comme une encyclopédie de la législation civile, criminelle, commerciale et administrative. L'ordre admirable qui a présidé à la division des matières, le rapprochement des législations ancienne et moderne, joints à la science profonde de l'auteur, rendent ces recueils indispensables à tous ceux qui se livrent à l'étude des lois.

Toutefois, depuis le moment où M. Merlin a publié ces importants ouvrages, la jurisprudence n'est pas demeurée stationnaire ; et il a dû, pour compléter et rendre parfaite sa vaste entreprise, recueillir les questions nombreuses auxquelles donnent lieu les nouvelles lois et ordonnances, et les nouveaux arrêts de la cour suprême et des cours royales.

Observateur attentif des changements apportés à la législation, M. Merlin a publié, pour les quatre premières éditions de ces deux grands ouvrages, plusieurs volumes supplémentaires, où la série alphabétique se trouvait répétée de manière à rendre les recherches longues et fatigantes.

En second lieu, la concordance entre le *Répertoire* et les *Questions de droit* était mal établie ; les renvois d'un ouvrage à l'autre n'étaient ni assez précis, ni assez complets.

Une refonte générale devenait donc nécessaire, et elle a eu lieu par M. Merlin lui-même et sous sa direction. Ainsi, la cinquième édition aura donc le

(1) A la Librairie de Jurisprudence de J. P. Roret, éditeur des œuvres complètes de Merlin, quai des Augustins, n° 17 bis.

(2) Les œuvres complètes de M. Merlin (*Répertoire et Questions de droit*) formeront 26 vol. in-4°, qui paraissent de mois en mois par livraison de deux volumes ; les 14 premiers sont en vente. Le prix de chaque volume est de 18 fr.

On souscrit à Paris, à la Librairie de Jurisprudence de J. P. Roret, éditeur, quai des Augustins, n° 17 bis.

mérite inappréciable de réunir sous un même mot, toutes les indications relatives au même sujet.

L'éditeur, M. J. P. Roret, fait une chose consciencieuse en imprimant, dans des volumes séparés, toutes les additions faites par M. Merlin à sa quatrième édition des *Questions de droit*, dont le premier vient de paraître sous le titre de : *Additions aux 1^{re}, 2^e et 3^e éditions du RECUEIL DES QUESTIONS DE DROIT*, tome 7 ; 1 vol. in-4°, prix : 20 francs.

Une table générale et fort détaillée de toutes les matières comprises dans le *Répertoire* et les *Questions de droit*, s'imprime pour la première fois. Elle est due aux soins de M. Rondonneau, dont l'exactitude et l'habileté dans ce genre de travail sont généralement connus.

Cette table pouvant s'appliquer à toutes les éditions du *Répertoire* et des *Questions de droit*, sera considérée comme un complément indispensable des œuvres de M. Merlin, et ne peut manquer d'obtenir un succès complet et mérité ; 1 gros vol. in-4°. prix : 25 fr.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Par acte reçu M^{rs} Bruyn et son collègue, notaires à Lyon, le dix-neuf mars mil huit cent vingt-huit,

M. Jean-Antoine Blanc aîné, négociant, demeurant à Lyon, rue Bât-d'Argent ;

Et M. Jean-Claude Blanc, son frère, aussi négociant, domicilié en la même ville, rue des Capucins, n° 19 ;

Ont formé entre eux une société qui aura pour objet la fabrication et la vente des étoffes et mouchoirs de soie, et d'autres articles du même genre.

La durée de cette société a été fixée à neuf années entières et consécutives, qui ont commencé le premier janvier mil huit cent vingt-huit, pour finir à pareil jour de l'année mil huit cent trente-sept.

La raison sociale sera *Blanc frères*. Chacun des associés aura la signature.

Le commerce sera exercé à Lyon.

Le fonds capital de la société a été arrêté à la somme de cent mille francs, l'unie par moitié entre les associés.

M. Blanc aîné sera principalement chargé de la caisse, de toutes les écritures, lesquelles seront tenues en parties doubles, et de la vente des marchandises fabriquées ; M. Blanc jeune fera l'achat des matières premières, et surveillera la fabrication.

Par exploit du vingt-un mars courant, de l'huissier Louis Thimonnier, enregistré le même jour par M. Guillot, qui a reçu les droits, la demoiselle Madeleine Brun, épouse du sieur Bernard Jamen, sans profession, demeurant avec son mari à Lyon, rue du Marché, quartier St-Just, a formé à ce dernier demande en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux. Elle a constitué pour son avoué M^{re} Marc-Henri Yvrad, ayant cette qualité près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, quai Humbert, n° 12.

Pour extrait : Lyon, le vingt-un mars mil huit cent vingt-huit. YVRAD.

Samedi vingt-deux mars mil huit cent vingt-huit, à deux heures de relevée, sur la place Louis XVIII, au Marché aux Chevaux, il sera procédé à la vente forcée de deux chevaux et une voiture dite fiacre, le tout saisi.

Lundi vingt-quatre mars mil huit cent vingt-huit, à dix heures du matin, sur la place du Pont de la commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente des meubles, effets et marchandises saisis au préjudice du sieur Dumont, marchand, demeurant dans la grande rue de la commune de la Guillotière.

Lesquels consistent en commode, armoire, secrétaire, poêle en fonte, chaises, batterie de cuisine, trois mille bouteilles verre noir, et autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

Fente après faillite de marchandises en parfumerie et chapellerie, et de meubles et effets du sieur Gresse, marchand chapelier et fabricant de parfumerie, place des Carmes.

Lundi vingt-quatre mars mil huit cent vingt-huit, à neuf heures du matin, et jours suivants, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères des marchandises en parfumerie et chapellerie, dépendant de l'actif de la faillite dudit sieur Gresse, consistant en eau de Cologne, eau parfumée, pains de savon, pâtes d'amande, pommades diverses, odeur, huile antique, quatre-vingts douzaines environ de savonnettes, beaucoup de flacons vides ;

Une grande quantité de chapeaux et casquettes, plusieurs glaces, banque, placards, bois de lit, matelas, commodes, bureau, tables, agencemens et ustensiles de chapellerie.

Les lots de parfumerie seront faits à la convenance des acheteurs.

La vente aura lieu en vertu d'une ordonnance du juge-commissaire de la faillite.

A VENDRE.

A vendre ou à échanger contre une maison en ville, jolie campagne à Ecally, dominant la route de Charbonnières ; il y a maison de maître, bâtiments de granger, jardin, salles d'ombrage, prés bien arrosés, jeunes vignes, terres à luzernes, terres à froment et bois ; en tout 8 hectares 14 ares, ou environ 65 bichérées.

S'adresser à M^{re} Cherblanc, notaire à Lyon, place St-Pierre.

A vendre, jolie propriété dans la grande allée des Charpenues, commune de la Guillotière, contenant vingt-huit mille pieds environ, tout clos de

murs avec des bâtisses commencées ; propres à orner un établissement public ; on donnera des facilités convenables pour le paiement.

S'adresser à M. Léa de Palatini, place des Terreaux, maison Thiaffait.

Vente en liquidation au-dessous du cours.

Etoffes de soie, soies teintes, dessins, agencemens de fabrique ; maison Tholosan, port St-Clair, n° 19, l'entresol à droite.

S'y adresser.

A PLACER.

Divers capitaux de 2, 4, 6, 10 jusqu'à 20,000 francs, à 5 pour cent, sur bonnes hypothèques, principalement dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser à M^{re} Cherblanc, notaire, Place St-Pierre, à Lyon.

A LOUER.

A louer, vaste maison de campagne à Charbonnières, avec la jouissance d'une salle d'ombrage.

S'adresser rue Tramassac, n° 26, au 2^{me}.

A louer de suite.

Appartement de six pièces agencées à neuf, au premier étage, avec cave et grenier, port Neuville, n° 45.

S'adresser au portier.

AVIS.

Le beau restaurant de la place St-Pierre, maison des Caryatides, à l'entresol, qui vient de changer de propriétaire, est rouvert depuis le 15 mars. M. Belhomme, qui le tient maintenant, y sert des dîners à 52 sous à l'instar de Paris, composés de potage, trois plats au choix, dessert et demi-bouteille de vin ; le déjeuner à 22 sous est composé de deux plats au choix, dessert et demi-bouteille de vin. On servira aussi des dîners où figureront les mets les plus variés et les plus exquis, ainsi que les meilleurs vins.

Le café Montmartin, situé quai St-Antoine, dont nous avons annoncé la restauration et l'ouverture, va devenir plus que jamais le rendez-vous de la bonne société. Mad. Montmartin, propriétaire de ce bel établissement, jalouse d'ajouter au plaisir des consommateurs, vient de prendre des engagements avec MM. les musiciens du régiment de chasseurs en garnison à Lyon ; ces Messieurs se feront entendre dimanche, 25 courant ; ils débiteront par l'ouverture de la *Dame blanche*, arrangée pour la musique de cavalerie par M. Fourneau, professeur et trompette-major du régiment. Une bonne musique, un joli café, un comptoir bien tenu, un service prompt et régulier, des marchandises du premier choix ; tout enfin doit assurer à cette jeune dame la bonne réussite de son entreprise.

On désire un associé qui puisse verser 15 ou 20 mille francs pour un commerce d'approvisionnement qui offre cent pour cent de bénéfice par année.

S'adresser, verbalement ou franco, à M. Blondeau, rue Puits-Gaillot, n° 29, à Lyon.

Cours de langue italienne.

Paccini-Franchini, de Florence, avocat, ouvrira le 1^{er} avril 1828 son nouveau cours de langue italienne en 60 leçons, qui auront lieu de 6 à 7 heures du matin, trois fois par semaine. Les élèves qui, après le cours, ne seront pas dans le cas de parler l'italien et de tenir une correspondance dans cette langue, pourront suivre un second cours gratis.

On est prié de se faire inscrire au domicile du professeur, rue de l'Arbre-Sec, n° 34, second escalier, au 3^{me}.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LA BONNE MÈRE, vaudeville. — BERTRAND ET SUZETTE, vaudeville. — LA DAME NOIRE, parodie. — STANISLAS ET POLESKA, vaudeville.

BOURSE DU 18.

EFFETS PUBLICS.	DU 18 FÉVRIER.
Cinq p. cent consol. Jouissance de septembre.	NAPLES.
Fin cour. ouvert à . . . 102 30	Cert. Falc. au comp.
— Plus haut. 102 30	Fin cour. plus haut.
— Plus bas 102 30	— plus bas.
— Dernier cours . . . 102 30	— Certificats franç.
	— Id. anglais
	— Bons siciliens
Trois pour cent. Jouiss. de déc.	Rep. surduc. Falc.
Fin courant, ouvert à . . 69 20	ESPAGNE.
— plus haut. 69 20	— Certificats franç.
— plus bas. 69 05	— Empr. royal.
— dernier cours . . . 69 15	— Rente perpét.
Act. de la banque.	MÉTALLIQUES
Annuités à 4 p. 100.	AMÉRIQUE.
Oblig. de la ville	— Haiti
	— Mexicains
	— Colombiens

